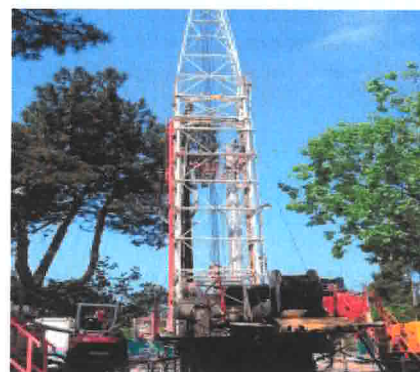


Forage et puits

en Nouvelle-Aquitaine



FICHE DÉCLARATIVE PRÉALABLE

à la réalisation de FORAGE, PUIITS, SONDAGE, FOUILLE

au titre des articles :

- L411-1 du code minier pour les ouvrages de plus de 10 m de profondeur,
- L214-1 du code de l'environnement (loi sur l'eau),
- L 511-1 du code de l'environnement (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) pour les ouvrages compris ou annexes à une ICPE.

Cette fiche est constituée de 2 parties. La seconde partie sera adressée, selon les cas, soit avec la première partie et les documents joints, soit au minimum un mois avant la date de début des travaux.

Le service instructeur vous tiendra informé(e) des informations complémentaires éventuelles à fournir.

Cette déclaration ne vaut pas autorisation de prélèvement. Celle-ci fera l'objet d'une autre procédure particulière qui vous sera précisée par le service instructeur.

Cette fiche déclarative préalable est à adresser à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Site de Limoges) et à la Direction départementale des territoires si la réalisation concerne l'article L214-1 du code de l'environnement.

DREAL NOUVELLE-AQUITAINE

Département Énergie Sol, Sous-Sol
Immeuble Pastel CS 53218
22 rue des Pénitents Blancs
87032 Limoges cedex 1

Mel: de3s.sei.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr

Nom (ou raison sociale) : LTCA Pisciculture Pont Pouyblan	Nom et qualité du signataire de la demande si personne morale :
Prénom :	N° SIRET : 42318800200012
Adresse : 665 route d'Uchacq	N° PACAGE (si exploitant agricole) :
Code postal : 40090	
Ville : Saint Martin d'Oney	
Tél : 05 58 52 03 79	
Fax :	
Mel : pisciculture.pontpouyblan@orange.fr	

première partie

I. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR

Vous

Installation classée pour l'environnement ?

<i>L'ouvrage concerne-t-il une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) :</i> <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Dénomination et raison sociale de l'exploitant : LTCA Les Truites de la Côte d'Argent Pisciculture Pont Pouyblan
Régime de l'installation : <input checked="" type="checkbox"/> Autorisation <input type="checkbox"/> Déclaration	Adresse : 665 route d'Uchacq
Adresse : 665 route d'Uchacq	
Code postal : 40090	Code postal : 40090
Ville : Saint Martin d'Oney	Ville : Saint Martin d'Oney
Tél : 05 58 52 03 79	Tél : 05 58 52 03 79
Fax :	Fax :
Mel : pisciculture.pontpouyblan@orange.fr	Mel : pisciculture.pontpouyblan@orange.fr
Date de l'autorisation ou du récépissé : sans	Nom et qualité du signataire de la demande : Marc LAMOTHE - Gérant
Service d'inspection si ICPE existante : DDCSPP des Landes	

Cadre réservé à l'Administration :

Prof (m) : _____ Q (m³/h) : _____ V (m³/an) : _____
Cote TN du Forage : Z (m NGF) : _____ X : _____ Y : _____
Forage en ZRE : OUI NON N° S3IC : _____
Service instructeur : SPE DREAL DD(CS)PP ARS
Procédures associées : DREAL Code Minier ARS Usage sanitaire

II. LOCALISATION DE L'OUVRAGE

Où ?

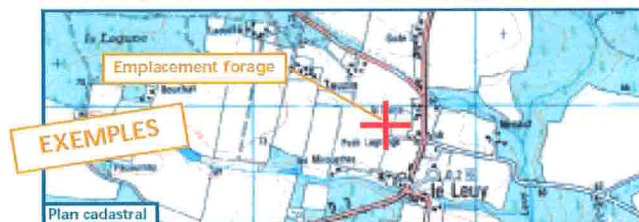
Deux plans de localisation de l'ouvrage à l'échelle du 1/25 000 et du cadastre seront annexés selon l'exemple joint.

Nappe ou aquifère : _nappe d'accompagnement (rivière Geloux)
 Profondeur : _____environ 6__ m
 Commune de situation de l'ouvrage : Saint Martin d'Oney
 Lieu-dit : _____
 Désignation cadastrale – Section : _____
 Parcelle N° : 454

Existe-t-il des sources ou des ouvrages de prélèvement en nappe souterraine dans un rayon de 500 mètres ? OUI NON
Si OUI, l'indiquer sur le plan au 1/25 000 localisant votre ouvrage.

Nombre total de forages exploités par le demandeur :
 1 _____ (joindre la copie des autorisations).

Comment indiquer le point de prélèvement sur les plans à fournir obligatoirement :



Repérer par une croix l'emplacement exact et le numéroté : pour un forage indiquez F1, pour un puits P1, etc... (1 seul point de prélèvement par fiche)



DÉCLARATION D'EXISTENCE

date de réalisation :
 ____/____/____

CRÉATION D'OUVRAGE

date prévisionnelle de commencement des travaux :
 ____/____/____

REMPACEMENT D'OUVRAGE

OUI NON

Si OUI : Date de création de l'ancien ouvrage : ____/____/____

Abandonné le : ____/____/____

Identifiant Code BSS : [____/____] (ex : 08035X0398/F)

Date prévisionnelle de commencement des travaux de remplacement : ____/____/____

Distance des installations susceptibles d'altérer la qualité des eaux

(Aucun forage ne peut être effectué à proximité d'une installation susceptible d'altérer la qualité des eaux souterraines.)

Distance prévue (indiquez "néant" si aucune installation)

Veuillez préciser la distance du lieu d'implantation prévu par rapport à...	minimum réglementaire	Distance prévue
une décharge ou une installation de stockage de déchets ?	200 m	néant
des ouvrages d'assainissement collectif ou non collectif ?	35 m	5 m
des canalisations d'eaux usées ou transportant des matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux souterraines ?	35 m	néant
de stockages hydrocarbures, de produits chimiques ou phytosanitaires ?	35 m	50 m
des bâtiments d'élevage et de leurs annexes ?	35 m	néant
et dans le cas d'un forage destiné à effectuer des prélèvements d'eau potable ou pour l'arrosage des cultures maraîchères...		
des parcelles potentiellement concernées par l'épandage des déjections animales et effluents d'élevage issus des installations classées ?	50 m	
des parcelles concernées par les épandages de boues issues des stations de traitement des eaux usées urbaines ou industrielles (si pente < 7 %) ?	35 m	
des parcelles concernées par les épandages de boues issues des stations de traitement des eaux usées urbaines ou industrielles (si pente > 7 %) ?	100 m	

Sera-t-il situé : (s'adresser, si nécessaire, en mairie)

Situation ?

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> En zone inondable | <input type="checkbox"/> Au-dessus d'un stockage souterrain de gaz |
| <input type="checkbox"/> Dans un périmètre de protection d'un captage d'eau potable | <input type="checkbox"/> Dans une zone où des eaux de ruissellement peuvent s'accumuler |
| <input type="checkbox"/> Sur un ancien site industriel | |

III. USAGES DE L'OUVRAGE

Usage ?

Prélèvement domestique (ou inférieur à 1000 m ³ /an) ¹	<input type="checkbox"/>
Prélèvement non domestique (ou supérieur à 1000 m ³ /an)	<input type="checkbox"/>
Sondage ou forage de reconnaissance pour recherche d'eau d'un volume > 1000 m ³ /an	<input type="checkbox"/>
Forage effectué pour rabattement de nappe pour chantier de génie-civil	<input type="checkbox"/>
Forage effectué au titre de la surveillance quantitative ou qualitative des eaux souterraines	<input type="checkbox"/>
Forage de défense contre l'incendie	<input type="checkbox"/>
Forage de reconnaissance géotechnique	<input type="checkbox"/>
Forage pour géothermie ²	<input type="checkbox"/>
Forage pour exploitation minière, stockage gaz	<input type="checkbox"/>
Forage de surveillance et de dépollution des sites et sols pollués	<input type="checkbox"/>
Forage pour réinjection d'eau dans un aquifère	<input type="checkbox"/>
Forage destiné aux prélèvements d'eau d'une ICPE, à la surveillance des effets d'une ICPE	<input type="checkbox"/>
Forage d'eau thermo-minérale	<input type="checkbox"/>
Autres (à préciser) : _____	<input type="checkbox"/>

IV. PRÉLÈVEMENTS ENVISAGÉS

Prélèvements ?

Débit d'exploitation (capacité nominale de la pompe) : _____ m³/h
 Volume annuel prévisionnel : _____ m³/an

Usages	Période	m ³ /h	m ³ /jour	m ³ /an
	De _____ à _____			
	De _____ à _____			
	De _____ à _____			
	De _____ à _____			
	De _____ à _____			

V. UTILISATION DE L'EAU

Utilisation ?

V.1 Usage domestique (unifamilial)

Sans usage alimentaire ou sanitaire (arrosage, piscine, lavage sols...)
 Préciser l'usage : _____

Avec usage alimentaire ou sanitaire (boissons, lavage des légumes, vaisselles, linge, lavage du corps...)
 Préciser l'usage : _____

V.2 Usages privé

Sans usage alimentaire

A1- Usage agricole

Abreuvement des animaux
 Type d'animaux : _____
 Nombre : _____
 Besoins en eau : _____ m³/an

Irrigation estivale
 Nature des cultures irriguées : _____
 Surface irriguée : _____ ha
 L'eau, est-elle stockée dans un bassin ou une réserve avant irrigation ?
 OUI NON
 Si OUI, surface de la réserve : _____ m³

Lutte antigél
 Surface concernée : _____ ha

1. La déclaration doit également être effectuée en mairie, grâce au CERFA 13 837-02.

2. Les forages géothermiques font appel à d'autres procédures, les différentes informations et démarches se trouvent sur le site <http://www.geothermie-perspectives.fr/>.

A2- Usage industriel ou commercial Nature de l'activité : _____

- Process non alimentaire : _____ m³/an
- Refroidissement : _____ m³/an
- Arrosage espaces verts : _____ m³/an
- Incendie : _____ m³/an
- Autre : _____ m³/an
(à préciser) _____

A3- Usage agrément, Loisirs Nature de l'activité : _____

Avec usage alimentaire

B1- Usage industriel, agroalimentaire Nature de l'activité : _____

- Process alimentaire : _____ m³/an
- Usage sanitaire : _____ m³/an
- Refroidissement : _____ m³/an
- Embouteillage : _____ m³/an
- Autre : _____ m³/an
(à préciser) _____

B2- Alimentation en eau potable privée

Types de locaux alimentés (restaurant, hôtel, débit de boissons, centre d'accueil, camping, gîtes, lotissements privés ...) (à préciser) : _____
 Nombre de personnes concernées : _____

V.3 Usages par une collectivité publique

Sans usage alimentaire

- Arrosage (pelouses, serres, terrain de sport) Préciser l'usage : _____ Surface : _____ m²
- Lutte DFCl (Défense de la Forêt Contre l'Incendie)
- Entretien/nettoyage des voies et matériels publics
- Autre (à préciser) _____

Avec usage alimentaire

- Prélèvement destiné à la consommation humaine par une collectivité
- Piscine
- Autre (à préciser) _____

VI. COMPATIBILITÉ AVEC LE CODE DE L'ENVIRONNEMENT ET LE SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux)

Compatibilité ?

Afin de respecter le code de l'environnement et le SDAGE, le forage et ses prélèvements ultérieurs :
 X ne doivent entraîner aucune dégradation de la qualité d'une nappe utilisée pour l'alimentation en eau potable.
 X sont exécutés de telle sorte qu'il n'y a aucune mise en communication des nappes de surface avec les nappes profondes .
 X n'entrent pas en concurrence avec l'alimentation en eau potable ou le thermalisme.
 en cas de prélèvement, le forage est équipé d'un compteur d'eau.

Fait à Roquefort, le 12/06/2020
 (signature)



Pièces à joindre : emplacement du forage sur cartes, copies des autorisations pour les forages exploités (le cas échéant)

Seconde partie

INFORMATIONS A FOURNIR

- avec la première partie en cas de régularisation d'ouvrage
- au minimum UN MOIS avant le début des travaux

I. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR

Vous

Nom (ou raison sociale) : LTCA Pisciculture Pont Pouyblan	Nom et qualité du signataire de la demande si personne morale :
Prénom :	N° SIRET : 42318800200012
Adresse : 665 route d'Uchacq	N° PACAGE (si exploitant agricole) :
Code postal : 40090	
Ville : Saint Martin d'Oney	
Tél : 05 58 52 03 79	
Fax :	
Mel : pisciculture.pontpouyblan@orange.fr	

II. ENTREPRISE CHARGÉE DES TRAVAUX

Le foreur

NOM ou raison sociale de l'entreprise : SAS Foraquitaine	L'entreprise est-elle adhérente à la charte de qualité des puits et forages d'eau ?
Adresse : 195 avenue de l'église	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Code postal : 40120	
Ville : Pouydesseaux	
Tél : 05 58 33 90 68 - 06 08 36 90 36	
Fax :	
Mel : foraqui.j@wanadoo.fr	

III. DESCRIPTIF DES TRAVAUX (dans le cas d'un forage ou d'un puits)

Ouvrage

III.1 Technique de réalisation

Un même ouvrage ne doit en aucun cas permettre le prélèvement simultané dans plusieurs nappes distinctes superposées. Afin d'éviter tout mélange d'eau entre les différentes formations nappes rencontrées, lorsqu'un forage traverse plusieurs nappes celles qui ne sont pas exploitées doivent être masquées de manière étanche par tubage et cimentation.

Procédé de forage retenu :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> forage au battage | <input type="checkbox"/> forage au marteau fond de trou |
| <input type="checkbox"/> forage au rotary | <input type="checkbox"/> puits par havage |
| | <input type="checkbox"/> autres (à préciser) : _____ |

Il est à noter que dans le cas de la réalisation d'un **forage géothermique**, l'ouvrage doit être **cimenté sur toute sa hauteur**. Les informations nécessaires au respect des prescriptions réglementaires sont présentées sur le site <http://www.geothermie-perspectives.fr/>.

Remplissez les tableaux ci-dessous pour décrire la réalisation et les matériaux qui seront employés.

1 Forage

Côte début	Côte fin	Diamètre du forage (mm)	Mode de forage	Fluide du forage
0 m	20 m	305 mm	rotary	boue
20 m	40 m	216 mm	rotary	eau

EXEMPLE

2 Equipement (tubage, cimentation, crépines, massif de gravier)

Côte début	Côte fin	Diamètre du tube (mm)	Mode de forage	épaisseur (mm)	nature cimentation et massif de gravier
0 m	20 m	244 mm	tube acier ordinaire	5 mm	cimentation sous pression
20 m	40 m	152 mm	PVC forage crépiné de 24 à 36 mm	9 mm	massif de gravier siliceux

EXEMPLE

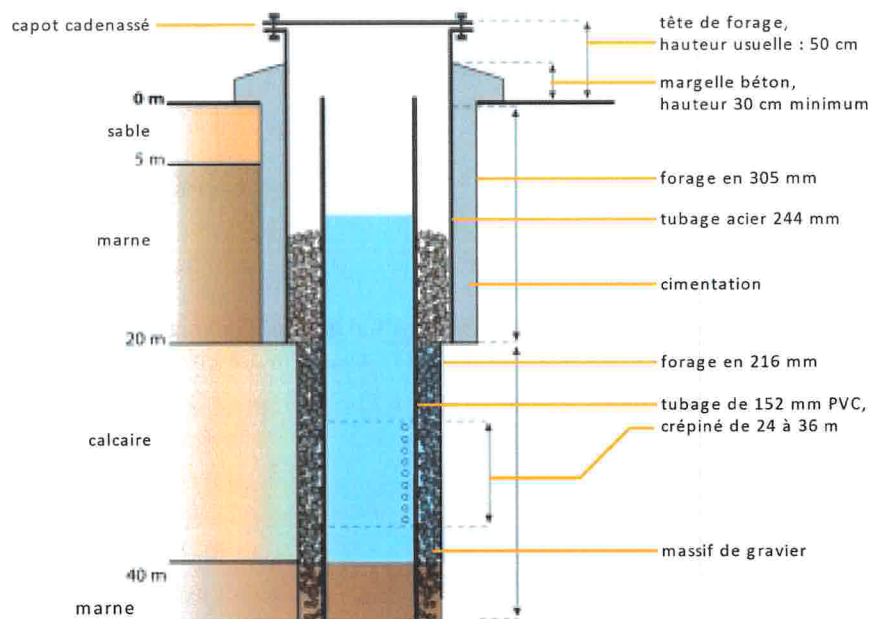
3 Précisez les produits qui seront injectés lors du forage, leur traitement et leur destination

Type de produit et quantité	Méthode de traitement envisagée (Indiquez néant si aucun produit)	Destination finale des produits utilisés
boues :		
développement :		
autres :		

III.2 Coupe technique du forage

EXEMPLE

coupe de votre forage à joindre sur papier libre



III.3 Protections et équipement de la tête de forage

Rappel de la réglementation générale :

Une margelle bétonnée doit être réalisée de manière à éloigner les eaux de la tête du forage. Cette margelle est de 3 m² au minimum autour de la tête et 0,30 m de hauteur au-dessus du niveau du terrain naturel. Cette margelle n'est pas obligatoire lorsque la tête de l'ouvrage débouche dans un local. La tête du forage s'élève au moins à 0,5 m au-dessus du sol.

Un capot de fermeture ou tout autre dispositif approprié de fermeture équivalent est installé sur la tête du forage. Il doit permettre un parfait isolement des inondations et de toute pollution par les eaux superficielles. En dehors des périodes d'exploitation, l'accès à l'intérieur du forage est interdit par un dispositif de sécurité. Les conditions de réalisation et d'équipement du forage doivent permettre au minimum de relever le niveau statique de la nappe par sonde électrique (prévoir le cas échéant un tube guide sonde).

Le forage doit être équipé d'une plaque mentionnant le numéro de récépissé de déclaration.

Schématisez le dispositif de protection qui sera mis en place (margelle, local, hauteur de la tête, dispositif de fermeture, tube guide sonde)

III.4 Pompages d'essai

Le demandeur doit s'assurer des capacités de production de l'ouvrage par l'exécution de pompages d'essais et garantir la qualité des eaux rejetées. Les pompages d'essai doivent également permettre de préciser l'influence du prélèvement sur les ouvrages voisins situés dans un rayon de 500 m par un suivi de l'influence des essais de pompage dans des forages voisins.

Indiquez les forages et sources existants dans un rayon de 500 m : (indiquez néant si aucun forage)

Nom du gestionnaire du forage	Distance (m)	Profondeur (m)

IV. CAS DES FORAGES ABANDONNÉS

Tout forage abandonné doit être comblé par des techniques appropriées. Elles doivent garantir l'absence de circulation d'eau entre les différentes nappes d'eau souterraine contenues dans les formations géologiques aquifères traversées et l'absence de transfert de pollution.

Date prévisionnelle des travaux de comblement :

Dès accord de l'administration

Techniques retenues pour réaliser le comblement :

cf. programme des travaux ci-dessous

Cette déclaration ne vaut pas autorisation de prélèvement. Celle-ci fera l'objet d'une autre procédure particulière qui vous sera précisée par le service instructeur.

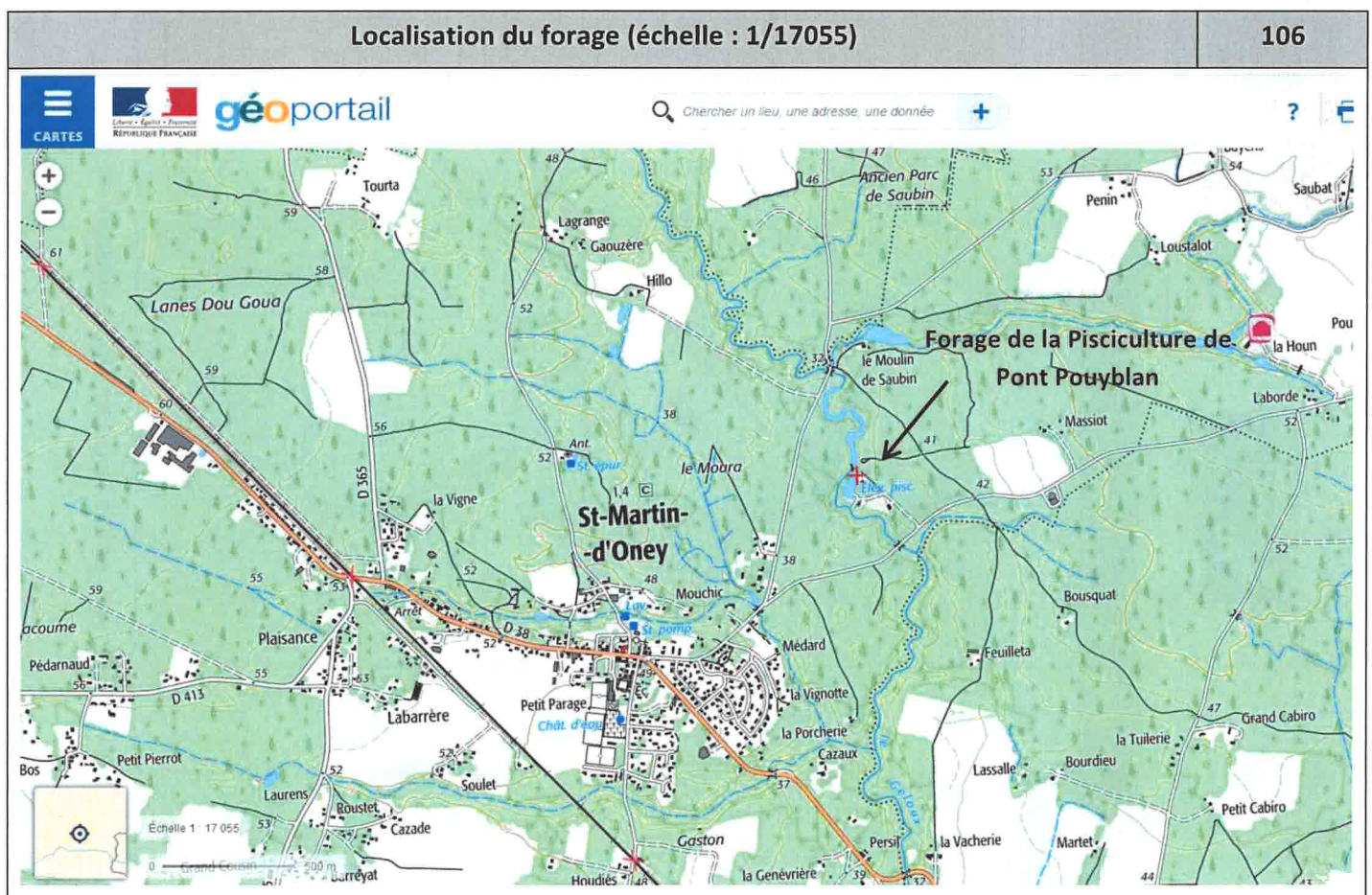
Fait à Roquefort, le 12/06/2020
(signature)



LISTE DES PIÈCES À JOINDRE A CET IMPRIMÉ

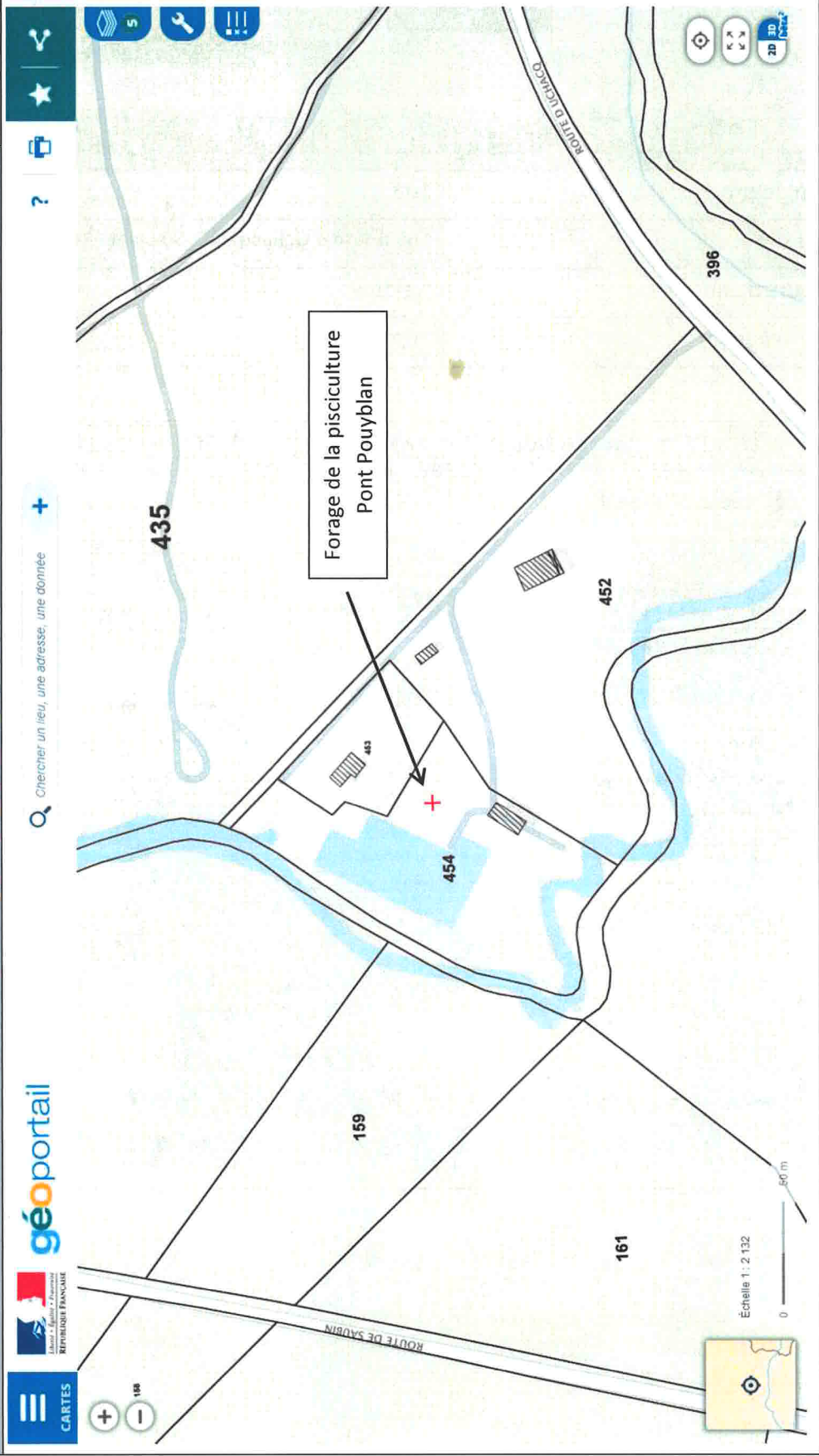
- plan de situation au 1/25 000 avec indication précise de l'emplacement de l'installation et des ouvrages voisins, ainsi que les lieux de rejets éventuels,
- extrait de plan cadastral des parcelles concernées portant implantation de l'installation,
- copie des autorisations pour les forages exploités (le cas échéant),
- coupe technique du forage

Annexe fiche déclarative forage Pisciculture de Pont Pouyblan	
N° site plan de progrès	106
Adresse du site	665 Route d'Uchacq - 40090 Saint Martin d'Oney
Nom du cours d'eau	Geloux
Date de mise à jour	10/03/2020



Plan cadastral localisation du Forage de la Pisciculture Pont Pouyblan à Saint Martin d'Oney - Echelle 1/2 132

N° 106



GDSAA

1 rue Marcel David - BP 219 - 40004 MONT DE MARSAN CEDEX

anne.gdsaa@orange.fr



Localisation du forage situé dans un rayon de 500 m autour du forage de la Pisciculture Pont Pouyblan - Echelle 1/2 132 N° 106

CARTES

géoportail

Chercher un lieu, une adresse, une donnée +

Forage de la pisciculture Pont Pouyblan

273,62 m

BSS002CVHK
09256X0010/BR45

Échelle 1 : 2 132

0 50 m

3D

7

?

GDSAA

1 rue Marcel David - BP 219 - 40004 MONT DE MARSAN CEDEX

anne.gdsaa@orange.fr

PROGRAMME DES TRAVAUX

COMPLEMENT FORAGE 6 mètres de Profondeur.

LTCA Les Truites de la Côte d'Argent Pisciculture Pont Pouyblan.
665 route d'Uchacq
40 090 Saint Martin d'Oney

- Contrôle du top fond.
- Comblement gravier 1-2.5mm de 6 à 3m, 61 litres.
- Pose d'un lit de sobranite de 3 à 2,5m, 10 litres.
- Descente colonnes d'injection à 2.5m.
- Fabrication et injection de 50 litres de laitier à 1.8 de densité de 2.5m à la surface
- Remontée colonnes d'injection.
- Nettoyage du matériel.
- Décaissement et découpe du tube à - 0.20m, apport de terre végétale en couverture.